

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 18 décembre 2020

### Point hebdomadaire sur la situation sanitaire et mise en œuvre du couvre-feu

Depuis le mardi 15 décembre, nous sommes entrés dans la deuxième étape du processus de déconfinement, qui instaure un couvre-feu de 20h à 6h, durant lequel les déplacements à titre dérogatoire, notamment professionnels, sont strictement limités. Il est rappelé que les rassemblements sur la voie publique (plus de 6 personnes) restent interdits, et que le port du masque est obligatoire dans l'espace public des communes de Carcassonne, Narbonne, Lézignan-Corbières, Castelnaudary et Limoux.

Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude, appelle les Audoises et les Audois à **continuer à respecter strictement les mesures liées au couvre-feu, et à observer les gestes et les mesures barrières.**

Au niveau national, la vigilance reste de mise. Le taux d'incidence a tendance à augmenter légèrement (il dépasse les 120 pour 100 000 habitants), et le nombre de contaminations par jour semble également augmenter. Alors qu'il était aux alentours de 13 000 par jour ces derniers jours, le nombre de cas de contamination par jour s'élève ces deux derniers jours respectivement à 17 615 et 18 254 cas. Au niveau national, le nombre de décès frôle désormais les 60 000 (59 619 décès).

**En cette fin d'année très particulière, nous ne pourrions pas toujours nous retrouver selon le format habituel des fêtes en famille ou entre amis.** La crise sanitaire à laquelle nous faisons face, et qui nous a collectivement touchés, ne nous le permet pas. **Bien conduire et bien nous conduire permettront de mettre toutes les chances de notre côté pour passer quelques bons moments ensemble et aborder l'année 2021 avec confiance.**

**Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude, en profite pour souhaiter à toutes les Audoises et tous les Audois de belles fêtes de fin d'année et remercie toutes celles et ceux qui se sont investis et continuent de le faire, sans relâche, dans la gestion de la crise sanitaire, en particulier les personnels soignants.**

➤ **Situation sanitaire : tendance haussière de la sollicitation hospitalière et des indicateurs sanitaires**

Le nombre d'hospitalisations a augmenté de 12 personnes, atteignant 66 contre 54 personnes hospitalisées la semaine dernière. Elles se répartissent de la façon suivante : 34 hospitalisations liées au Covid, 3 réanimations, 29 personnes en soins de suite et de réadaptation.

Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 124 depuis le début de la crise (+4 depuis la semaine dernière), et au cours de la 2ème vague, 37 résidents d'EHPAD sont également décédés du Covid (+2 depuis la semaine dernière).

Le taux d'incidence, qui ne diminue plus depuis 15 jours, semble également sur une tendance haussière. La semaine dernière, il était de **61,2 %**. **Au cours de la semaine, il avait oscillé entre 55 et 60, avec un point bas à 56,6. Ces deux derniers jours, il s'élève désormais à 62,5 puis 64,4 cas pour 10 000 habitants.** Le taux de positivité reste aux alentours de 3 % (3,1 % à la dernière actualisation).

### Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)  

Le nombre de nouveaux cas détectés reste toujours élevé, avec 245 nouveaux cas positifs contre **265** la semaine dernière. Le nombre de cas contacts est de 536 contre 566 cas contacts la semaine précédente. Au total, depuis le début de la crise, ce sont 7521 cas positifs qui ont été confirmés dans l'Aude, générant plus de 16 220 cas contacts.

Seule la situation dans les établissements scolaires s'est améliorée à la veille des vacances scolaires, avec seulement 29 nouveaux cas contre 61 la semaine dernière.

### ➤ **Nouveau cadre réglementaire depuis le 15 décembre**

#### **Couvre-feu de 20h à 6h :**

- Maintien du principe de l'attestation dérogatoire, essentiellement réservée aux professionnels et aux cas d'urgence (soins médicaux, motif familial impérieux...).
- Les sorties pour les besoins des animaux seront limitées à 1km et 1h, et les activités physiques et sportive ne seront pas permises.
- Les commerces doivent fermer impérativement à 20h, mais les livraisons à domicile restent permises.

Il est rappelé que les livreurs en voiture doivent être titulaires d'une licence pour être autorisés à transporter les marchandises pour le compte d'autrui.

L'ensemble du corps préfectoral s'est mobilisé cette semaine aux côtés des forces de sécurité pour les contrôles du couvre-feu. L'Aude a pu bénéficier cette semaine, sur Carcassonne et Narbonne, du renfort par la zone de défense d'une unité de motocyclistes CRS.

Au cours de ces premiers jours de couvre-feu, ce sont ainsi 460 contrôles qui ont été effectués, donnant lieu à 17 verbalisations, témoignant du bon respect de la mesure.

### ➤ **Les dispositifs d'écoute et de soutien psychologique à destination des chefs d'entreprise**

Dans le contexte économique très dégradé, des chefs d'entreprises peuvent se sentir en détresse. Plusieurs dispositifs existent pour les soutenir.

Au niveau national, à l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances, les employeurs en souffrance peuvent ainsi bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une première prise en charge rapide et gratuite par un psychologue par le biais d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique, à laquelle participe la CMA de l'Aude. **Le numéro vert gratuit est le 08 805 655 050.**

Créée en 2013, l'association APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë) prévient le suicide des dirigeants en situation d'échec via un réseau de sentinelles auprès des Tribunaux de Commerce qui les mettent en relation avec des employeurs en souffrance suite au redressement judiciaire ou à la liquidation de leurs entreprises. L'association APESA leur propose un accompagnement psychologique. Au titre de la prévention, le SIST de Narbonne a créé avec le tribunal de commerce de Narbonne, **l'APESA Narbonne, affilié à APESA France.**

Au niveau régional, le dispositif **OSE « Occitanie Soutien aux Entrepreneurs »**, avec l'appui des 23 Services Interprofessionnels de santé au travail de l'Occitanie (SIST), permet aux employeurs se tournant vers les chambres consulaires, d'être aiguillés vers les SIST de leur territoire, en complément de la cellule nationale.

**La CAMP (Cellule d'Accompagnement Médico Psychologue) du SIST 11** prend en charge dans l'urgence les entreprises lorsqu'elles sont soumises à un traumatisme. Dans ce cadre, le SIST de Carcassonne a décidé de s'adresser à l'ensemble des dirigeants durant la crise de la COVID, et pas uniquement à ses adhérents.

## **Contacts presse :**

### **Service Communication Interministérielle**

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr) @pref

